

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le 3 MARS, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, , C FAURE (proc de J SOUBEYRAND), P GAILLARD (proc de K ESSAYAR), R KAPPEL, JY MEYER,, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 45
Procurations : 2
Votants : 47
Absents : 5

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : JP LARDY, M ALLAMEL, JF DURAND, J SEBASTIEN et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants :

Date de convocation : 25/02/2021

Objet : Compte rendu des délibérations du Bureau .

DELIBUR15012021-01 Modification de la convention de mise à disposition du domaine public pour l'exploitation de multiservices de SAINT JULIEN DU SERRE

Vu la délibération n°DEL10122020-12 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs au bureau exécutif pour désigner les bénéficiaires des conventions d'occupation temporaire du domaine public et d'en fixer le montant des redevances,

Vu la délibération n°DEL15012010-01 du bureau exécutif de la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals désignant l'Association de soutien au multiservices de Saint Julien du Serre comme exploitant du multiservices et fixant le montant de la redevance à 220 € par mois,

Considérant le souhait de l'exploitant de modifier la durée de la convention afin de la passer de 1 an à 6 mois avec tacite reconduction,

Considérant le souhait du bureau de profiter de cette modification pour mettre à jour cette convention, notamment en remplaçant la désignation CCPAV par CCBA, en mettant à jour le montant de la redevance domaniale suite à l'application annuelle des indexations prévues à 239 € par mois et en modifiant les conditions de résiliation en ajoutant le motif de changement de propriétaire du bien,

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de valider la modification de la convention d'occupation temporaire du domaine public du commerce multiservices de Saint Julien du Serre pour une durée de 6 mois renouvelable, à compter du 1er janvier 2021, avec l'Association de soutien au multiservices de Saint Julien du Serre,

- confirme le montant de la redevance mensuelle d'occupation temporaire du domaine public à 239 € TTC, en sus à charge de l'exploitant la TEOM et la CFE ainsi que toutes autres taxes ou redevances dont il serait redevable au titre de cette exploitation.

DELIBUR16012021-01 Exposition autour de la bande dessinée à l'initiative de Jean-François

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-26-002 portant constitution d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « le Vinobre » et « Pays d'Aubenas-Vals » à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 23072020-06R du 23/07/2020, donnant délégation de compétence au bureau ;
Considérant qu'une des missions de la Médiathèque intercommunale est de promouvoir ses collections par l'intermédiaire d'actions culturelles ;
La Médiathèque propose d'organiser une exposition sur le thème de la bande dessinée intitulée « Clément Lefèvre : En images... » du 2 au 19 mars 2021.
Dans ce cadre, il est proposé de passer convention avec Clément Lefèvre pour régler les frais de location de cette exposition.
Le coût de cette location est de 600 € TTC (six cents euros toutes taxes comprises) ;

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention relative à la location de l'exposition auprès l'auteur Clément Lefèvre,

DELBUR16022021-02 Ateliers BD dans les classes de la Communautés de communes

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-002 portant constitution d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « le Vinobre » et « Pays d'Aubenas-Vals » à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 23072020-06R du 23/07/2020, donnant délégation de compétence au bureau ;
Considérant qu'une des missions de la Médiathèque intercommunale est de promouvoir ses collections par l'intermédiaire d'actions culturelles ;

La Médiathèque propose chaque année d'organiser des rencontres scolaires avec un auteur de BD dans des écoles et bibliothèques du territoire de la CCBA.

Dans ce cadre, il est proposé de s'attacher les services de l'auteur Clément Lefèvre pour assurer ces rencontres les 15, 16, 18 et 19 mars 2021 et de prendre en charge les frais d'hébergement, de restauration et de transport en découlant.

Il est nécessaire de passer convention avec Clément Lefèvre. Le coût de sa prestation est de 1545 € TTC (mille cinq cent quarante-cinq euros toutes taxes comprises); les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont évalués à 800 euros.

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention relative à ces ateliers BD avec les scolaires avec Clément Lefèvre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte du compte rendu des délibérations du Bureau.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 4 mars 2021
Le Président, Max TOURVIEILLE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210303-DEL03032021-28-DE
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021